



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 15/06/2021 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

CONSEIL MUNICIPAL-COMMUNE DE LA VERDIERE

Date	15/06/2021
Lieu	Salle Fontvieille
Présents	Jean-Philippe BERSIA, Jean-François CHARRAT, Denis DUVAL, Danielle ENJARLAN, Sandra LIZANO, Gérard MARIGNANE, Francis PAYAN, Gilles ROGIER, Dominique VIDAL, Jean-Michel VIDAL, Gisèle VAUQUOY, Francine PIBULLE IKHLEP, Corinne BEAUDUEN, Stefano BLANC, Nicole THEILLOUT,
Absents	Muriel GILLET, Eric BOURASSEAU, Edmond BLANC, Frédéric BUISSON,
Procurations	M GILLET à D VIDAL, E BOURASSEAU à G VAUQUOY, F BUISSON à G ROGIER
Quorum	15 en début de séance
Heure d'ouverture de la séance	19H35
Heure de clôture de la séance	21H26
Présidence	Monsieur le Maire Gilles ROGIER
Secrétaire de séance	Pour l'opposition : Pour la majorité : Madame Dominique VIDAL a été élue secrétaire de séance
Public	Oui dans le respect des règles sanitaires en vigueur
Le registre des délibérations de la séance précédente a été notifié à chaque élu pour signature.	



SECRETARIAT GENERAL

Dossier N°1 :	Approbation du procès-verbal du CM du 18/05/2021
<i>Débat</i>	G ROGIER demande aux membres du conseil si le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 18 mai 2021 est approuvé Aucune remarque
<i>Vote</i>	Approbation à l'unanimité
Dossier n°2	Transfert de compétence « organisation de la Mobilité » à la CC Provence verdon
<i>Débat</i>	<p>G ROGIER précise que la CC provence verdon souhaite reprendre la compétence « organisation de la mobilité », elle ne se substituera pas à la région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande et des transports scolaire que la région assure actuellement.</p> <p>Il semblerait que les navettes du CCAS ne pourraient plus se faire au niveau des communes mais au niveau de l'intercommunalité. Des réponses sont attendues en ce sens.</p> <p>D VIDAL précise que les communes qui avait déjà établi une navette intra muros pourront continuer à l'exercer.</p> <p>JF CHARRAT dit que s'il y a acceptation de ce transfert , la commune ne pourra plus agir</p> <p>D VIDAL précise que la compétence est perdue de fait, et qu'elle a été transférée à la CC Provence verdon pour pouvoir conserver le peu qu'il restait</p> <p>JF CHARRAT demande qu'une note explicative soit établie afin de connaître les points en détails avant la séance du conseil municipal, même si cela n'est pas obligatoire</p> <p>G ROGIER précise que pour ce point aucun support n'a été fourni par la CC Provence verdon</p> <p>D DUVAL demande ce qu'il en ait des bus de ligne</p> <p>G ROGIER précise que cette partie de compétence reste à la région</p> <p>D VIDAL précise que ce transfert de compétence est une nouvelle réduction de liberté</p> <p>JF CHARRAT affirme qu'on peut perdre la compétence que l'on a</p> <p>D VIDAL précise que la commune n'a rien en place et qu'en ce sens elle ne pourra plus le faire</p> <p>G ROGIER propose d'ajourner ce point</p>



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 15/06/2021 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	L'ensemble du conseil approuve cet ajournement
<i>Dossier n°3</i>	Coupe de bois 2021 ONF
<i>Débat</i>	<p>G ROGIER précise que les élus doivent se positionner sur la coupe de bois prévue en 2021 par l'ONF sur une parcelle à Malassoque. Cette parcelle est en dehors du périmètre des bois classés</p> <p>Il s'agit de 3ha soit 120 m³ par hectare, le prix du M³ est fixé entre 8€ et 25€</p> <p>JF CHARRAT demande si c'est une coupe ou une déforestation</p> <p>S BLANC explique que l'ONF font de la gestion forestière, qu'il les rencontre le samedi suivant à titre professionnel</p> <p>G ROGIER propose de les rencontrer et donc d'ajourner ce point</p> <p>L'ensemble du conseil municipal approuve l'ajournement</p>
<i>Dossier n°4</i>	Engagement charte « zéro déchet plastique »
<i>Débat</i>	<p>G ROGIER expose aux membres du conseil municipal que cette charte se définit autour de 3 axes d'engagements : la sensibilisation à la réduction des déchets plastiques, la mise en œuvre d'une utilisation raisonnée des matières plastiques, la gestion et valorisation des déchets plastiques.</p> <p>Il précise que la CC provence verdon a un rôle à jouer, il s'agit d'un soutien, il n'y a pas d'aspect financier</p> <p>D VIDAL demande comment renseigner la population</p> <p>G ROGIER explique qu'il faut voir les documents qu'apporte la région</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>

FINANCES

<i>Dossier n°1</i>	Demande de subvention Région pour la réhabilitation du retable ND de Rosaire
<i>Débat</i>	<p>G ROGIER explique qu'une décision a été prise concernant cette autorisation de demande de subvention pour la DRAC et pour la région. Mais pour la région la Décision ne suffit pas, il faut une délibération</p> <p>Monsieur le Maire explique que l'enveloppe 2021 de la Drac est épuisée pour cette année et que le projet risque d'être reporté en 2022, de même pour la réhabilitation des berges et du lavoir de Fontvieille, l'enveloppe est également</p>



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 15/06/2021 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	épuisée, donc l'action est reportée en 2022, la région par le biais du Syndicat du pays d'art et d'histoire nous alloue 50 000€ par an
<i>Vote</i>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Dossier n°2	Emprunt travaux de réhabilitation pour la boulangerie
<i>Débat</i>	G ROGIER informe les membres du conseil municipal que les travaux ont bien avancé, pour couvrir les travaux qui s'élève à environ 250 000€, il propose de faire un emprunt de 158 000€. Cet emprunt sera couvert par les loyers, les 2 premières années, la commune soutiendra les boulangers dans leur action, à raison de 5% du CA avec un minimum de 620,00 €/mois et à partir de la 3 ^{ème} année le loyer couvrira les échéances d'emprunt. L'estimation du chiffre d'affaire est de 300 000€ JP BERSIA demande la durée du prêt G ROGIER précise que c'est sur 20 ans
<i>Vote</i>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Dossier n°3	Autorisation de signature d'un bail commercial pour la boulangerie
<i>Débat</i>	G ROGIER explique que Jeudi les futurs boulangers viennent signer le bail, ils en ont besoin pour la signature définitive de leur prêt
<i>Vote</i>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Dossier n°4	Demande de subvention CD 83 au titre de l'année 2021
<i>Débat</i>	G ROGIER expose qu'en 2019 une subvention de 114 000€ a été alloué pour les travaux de la boulangerie, en 2020 pour le stade multi activité 110 000€, et en 2021 la subvention de 110 000€ porte sur la tranche 1 de la réhabilitation de l'école, subvention qui a été accordée par le Président Marc Giraud lors de leur rencontre en avril et que cette subvention serait reconduite chaque année sur la durée du mandat. Monsieur le Maire précise qu'il y a eu la visite de SPL pour proposer un projet d'aménagement pour l'école, SPL va nous aider pour obtenir les aides financières (DETR, FRAT, France relance, direction des sports...)
<i>Vote</i>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Dossier n°5	Demande de subvention FRAT 2021
<i>Débat</i>	G ROGIER explique qu'il y a eu un travail de partenariat avec le département pour la sécurisation rue sous ville, pour la création d'un parking de co-voiturage et l'extension du réseau d'éclairage. JP BERSIA explique qu'il a été fait des devis avec BS VOIRIE et COLAS pour



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 15/06/2021 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	<p>pouvoir faire la demande de subvention pour les amendes de police, projet défini avec Monsieur Gérossier du département et Denis Pourrière.</p> <p>G ROGIER précise qu'à ce dossier, le symiélec devrait subventionner entre 20 et 40%, aujourd'hui la région au titre du FRAT 2021, peut nous compléter avec 30% du subvention</p> <p>Monsieur le Maire précise que les subventions n'apparaissent pas sur le budget prévisionnel</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>
Dossier n°6	Acquisition du local du bar restaurant
<i>Débat</i>	<p>G ROGIER informe les membres du conseil municipal que le local où se situe le bar restaurant, ainsi que la licence IV sont à vendre au prix de 65 000€ (40 000€ pour le local et 25 000€ pour la licence IV). Il précise qu'il ne parle pas du fond de commerce, aujourd'hui l'activité est à l'arrêt. Le but est de relancer une activité pour le développement du village.</p> <p>D VIDAL informe de l'avis de G MURIEL pour laquelle elle a la procuration, et précise que le gérant du fond de commerce ne paie pas ses loyers et qu'il y a des dettes, c'est risqué</p> <p>C BEAUDUEN approuve cet avis</p> <p>G ROGIER précise que c'est un placement</p> <p>D ENJARLAN précise qu'il faudrait avoir la connaissance du bail commercial qui les lie, et il faut voir les charges de copropriété</p> <p>JF CHARRAT explique que si les loyers ne sont pas payés, et qu'il ne cesse pas son activité, l'attente de son départ peut durer longtemps. De plus il y a beaucoup de travaux</p> <p>G ROGIER explique que la mairie peut louer le local, le propriétaire actuel est propriétaires des logements au dessus, l'objectif est d'éviter que n'importe qui s'installe.</p> <p>JF CHARRAT informe que personne ne veut de ce commerce car il est dans une situation financière précaire, il est fermé depuis 2 ans.</p> <p>G ROGIER précise que le fond de commerce ne vaut rien</p> <p>D DUVAL précise que la seule valeur dans cette acquisition c'est la licence IV</p> <p>C BEAUDUEN précise qu'on peut rester avec une seule licence IV sur la commune</p> <p>G ROGIER précise que si cette licence s'en va il n'y aura plus de licence IV sur la commune et donc plus de bar</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : 12</p> <p>Contre : 6 JF CHARRAT, C BEAUDUEN, D VIDAL, G MURIEL, D ENJARLAN, F PAYAN</p> <p>Abstention :</p>
<i>Dossier n°7</i>	Autorisation de signature de la convention relative au soutien à la réalisation d'audits énergétiques de bâtiments publics communaux



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 15/06/2021 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

<i>Débat</i>	G ROGIER précise que le parc peut nous aider financièrement pour effectuer un audit énergétique pour l'école (devis à 3950€) à hauteur de 50%
<i>Vote</i>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :

EAU ASSAINISSEMENT

Dossier n°1	Approbation du rapport annuel du Délégué pour le service de l'eau potable 2019
<i>Débat</i>	<p>G ROGIER informe que nous avons réceptionné les RAD 2019 en mars et qu'il faut les approuver</p> <p>JF CHARRAT explique que 2019 est une année de transition</p> <p>D DUVAL s'interroge pourquoi 2019 et pas 2020, et précise qu'une partie des chiffres sont faux car le nouveau délégué n'a pas les informations du dernier délégué</p> <p>G ROGIER informe qu'il y a 74 000€ d'impayés ce qui fait 40% d'impayés, c'est énorme, comment les récupère-t-il</p> <p>D DUVAL précise que les montants sont inscrits à l'instant T où les RAD sont émis</p> <p>G ROGIER s'interroge sur le montant que la commune devrait percevoir</p> <p>JP BERSIA explique que les bureaux d'étude s'occupe de la partie financière et qu'ils sont payés pour ça</p> <p>JF CHARRAT précise qu'on parle toujours de ces bureaux d'étude mais on n'a qu'à s'en séparer</p> <p>D DUVAL précise que la commune est en groupement c'est difficile</p> <p>JP BERSIA informe qu'il y a un COPIL le jeudi suivant, et que c'est un point à l'ordre du jour</p>
<i>Vote</i>	Pour : Contre : à l'unanimité Abstention :
Dossier n°2	Approbation du rapport annuel du Délégué pour le service de l'assainissement collectif
<i>Débat</i>	Même débat collectif que le point précédent
<i>Vote</i>	Pour : Contre : à l'unanimité Abstention



RESSOURCES HUMAINES

Dossier n°1	Création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de police municipale
Débat	G ROGIER informe qu'au dernier conseil municipal a été créé un poste de garde champêtre, les réponses sont peu convaincantes, et il n'y a pas de CV qui peuvent prétendre à ce poste, c'est pourquoi il est décidé de proposer la création d'un poste de policier municipal
Vote	Pour : Contre : Abstention : 1 G MARIGNANE

QUESTIONS DIVERSES

Débat	<p>- ALSH D VIDAL informe qu'il y a un projet d'ouverture du centre de loisirs le mercredi , les tarifs fixés datent de 2011, il y a eu des nouvelles réglementations sur l'aspect financier notamment avec le quotient familial, la CAF accompagne la collectivité pour cette action, un travail préparatoire se fait en commission jeunesse, il est prévu des activités sportives, culturelles, des stages, avec la participation d'associations du territoire Une quinzaine de parents seraient intéressés, il n'y a pas d'obligation d'avoir un projet structuré pour pouvoir inscrire le projet ; G ROGIER précise qu'il y a 9 inscrits pour l'été D VIDAL précise qu'il y a eu le COVID, des problèmes de harcèlement à l'école</p> <p>- PISCINE G ROGIER informe de l'ouverture de la piscine, il faut une remise en état, environ 15 000€, on a un maître nageur</p> <p>- MARCHÉ : G ROGIER informe qu'il a eu un rendez vous avec Mme Trouillot qui parlait pour l'ensemble des forains, ils considèrent que le prix est trop cher. A part le boucher, le marché ne fonctionne pas. Les tarifs étaient fixés jusqu'au 31 mai, et depuis le 1^{er} juin, pour la période estivale, le tarif est de 5€ M GILLET par l'intermédiaire de D VIDAL qui a la procuration propose 2,5€ pour ceux qui ont l'électricité et gratuit pour les autres D ENJARLAN explique qu'il faut plus d'alimentaires JF CHARRAT informe qu'il faudrait qu'un seul marché par semaine G VAUQUOY précise que les forains seraient d'accord avec le tarif au mètre</p>
-------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 15/06/2021 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	<p>- HUBAC</p> <p>G ROGIER informe que des devis pour les études ont été signés C BEAUDUEN précise qu'elle a obtenu un devis pour les façades D ENJARLAN informe qu'il y a du retard dans les études G ROGIER expose que Monsieur LATIL propose de céder son bien à la commune afin qu'on est un projet global</p> <p>- PARC DU VERDON</p> <p>JF CHARRAT propose de demander au Parc du verdon de remplacer le panneau d'entrée du parc route de Varages qui est en mauvais état</p> <p>JF CHARRAT demande à ce qu'il soit fait une note de synthèse sur certains points à l'ordre du jour</p>
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

PV arrêté le 15 juin 2021 à 21H26

Gilles ROGIER

Le maire

Dominique VIDAL

Secrétaire de séance

